

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 4 décembre 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers:

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE:

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-209 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 novembre 2012, à 20 h
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Établissement du calendrier 2013 des séances du conseil
 - 4.4 Refinancement règlement numéro 96-70
 - 4.5 Inscription facture "Mauvaise créance"
 - 4.6 Mise en demeure – 1029 rang 7
 - 4.7 Demande de participation au programme « Changez d'air »
 - 4.8 Fourniture de services professionnels pour l'exploitation du réservoir d'eau potable
 - 4.9 Assurances collectives - 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
 - 4.10 Mutuelle des Municipalités du Québec – Renouvellement de la police d'assurances 2013
 - 4.11 Québec municipal – Adhésion 2013
 - 4.12 Fédération Québécoise des Municipalités – Adhésion 2013
 - 4.13 OBV Yamaska – Adhésion 2013
 - 4.14 Corporation informatique de Bellechasse – Soutien technique 2013
 - 4.15 Appui aux projets de stage Soins infirmiers – Sénégal et Pérou 2013
 - 4.16 Service des incendies – Achat divers
 - 4.17 Service des incendies – Formation auto hybride et matières dangereuses opération
 - 4.18 Service des incendies – Nouvel organigramme
5. LÉGISLATION :
 - 5.1 Adoption - Règlement numéro 12-268 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone M-10

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 5.2 Adoption - Règlement numéro 12-270 modifiant le règlement numéro 10-231 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité
- 5.3 Adoption – Règlement numéro 12-271 autorisant un emprunt pour pourvoir au financement d'une subvention versée sur vingt (20) ans dans le cadre du programme TECQ 2010-2013
- 5.4 Avis de motion - Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2013
- 6. SERVICE DE L'URBANISME :
- 6.1 Rapport du service
- 7. SERVICE TECHNIQUE :
- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 10.1 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil
- 11. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS:

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL:

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-210 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-211 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu que la liste des comptes à payer au 4 décembre 2012 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaines 44 à 47) :	26 550,31 \$
• Chèques C0005810 à C0005883 :	129 586,28 \$
• Chèques manuels C0005569 à C0005570 :	5 375,90 \$
• Chèques manuels C0007001 à C0007004 :	591,51 \$
• Paiements Accès D L1200025 à L1200037 :	14 201,49 \$
Total des dépenses:	176 305,49 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.3 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2013 DES SÉANCES DU CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-212 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 15 janvier 2013
- 5 février 2013
- 5 mars 2013
- 2 avril 2013
- 7 mai 2013
- 4 juin 2013
- 2 juillet 2013
- 13 août 2013
- 3 septembre 2013
- 1^{er} octobre 2013
- 12 novembre 2013
- 3 décembre 2013

4.4 REFINANCEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 96-70 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-213 :

CONSIDÉRANT QUE le financement du règlement d'emprunt numéro 96-70 vient à échéance le 6 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde de 13 781,35 \$ à refinancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de refinancer le solde, soit 13 781,35 \$, auprès de la Caisse du Plateau maskoutain aux modalités suivantes :

Prêt : 13 781,35 \$

Terme : 5 ans

Taux d'intérêt : 4,4 %

QUE la municipalité emprunte les 13 781,35 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner application à la présente résolution.

4.5 INSCRIPTION FACTURE "MAUVAISE CRÉANCE" :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-214 :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de transférer aux mauvaises créances la facture suivante:

- Facture numéro CRF700493 au montant de 561,64 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.6 MISE EN DEMEURE – 1029 RANG 7 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-215 :

CONSIDÉRANT la mise en demeure reçue le 15 novembre dernier par le propriétaire du 1029, rang 7 suite aux récents travaux de réfection du rang 7;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité ont précédé à l'épandage de pierre pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne sont pas à la satisfaction du propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis supplémentaire a été demandé à un consultant en génie civil et que celui-ci considère que les travaux ont été faits de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'aviser ledit propriétaire que la municipalité ne donnera pas suite à la présente demande.

4.7 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-216 :

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Dominique désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de dix (10) poêles remplacés.

4.8 FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-217 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'exploitation du réservoir d'eau potable vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Aquatech pour l'exploitation du réservoir d'eau pour une durée de trois (3) ans, au montant de 79 462,50 \$, plus taxes, incluant les appels d'urgences et des interventions planifiées selon les heures estimées, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des années 2013, 2014 et 2015 au poste 02-412-00-411.

4.9 ASSURANCES COLLECTIVES - 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-218 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat des assurances collectives vient à échéance le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de renouveler avec Desjardins Sécurité financière, les assurances collectives pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2013.

4.10 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-219 :

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité viennent à échéance le 31 décembre 2012 et qu'il y a lieu de renouveler celles-ci;

CONSIDÉRANT le renouvellement reçu à cet effet;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de renouveler les assurances de la municipalité auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, au montant de 50 956 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2013.

4.11 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-220 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est abonnée au portail internet de Québec Municipal et que cet abonnement est renouvelé annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de renouveler l'abonnement à Québec Municipal pour un montant de 275 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-130-00-494 au budget 2013.

4.12 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-221 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2013, auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2013, au montant de 2 083,63 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2013.

4.13 OBV YAMASKA – ADHÉSION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-222 :

CONSIDÉRANT la demande de l'OBV Yamaska relativement à l'adhésion 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2013, au montant de 50 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-130-00-494 au budget 2013.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.14 CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE – SOUTIEN TECHNIQUE 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-223 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique utilise le logiciel de gestion municipal CIB et qu'il faut renouveler le contrat de service à tous les ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de renouveler le contrat de service selon l'option régulière offerte par CIB pour l'exercice financier 2013, ainsi que l'achat du module de gestion des immobilisations pour un montant total de 5 545 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même les postes budgétaires 02-130-00-414 et 02-610-00-414 au budget 2013 ainsi qu'à même le surplus accumulé car le module de gestions des immobilisations avait été considéré au budget 2012 mais non disponible.

4.15 APPUI AUX PROJETS DE STAGE SOINS INFIRMIERS – SÉNÉGAL ET PÉROU 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-224 :

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour les projets de stage en soins infirmiers au Sénégal et au Pérou dont font partie deux étudiantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans le mandat d'une municipalité de financer ce type de demandes puisqu'il ne s'agit pas d'un projet pour la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de ne pas donner suite à la présente demande.

4.16 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-225 :

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour différents achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'autoriser les achats suivants :

- 7 ensembles complets bunker au montant de 10 325 \$, plus taxes
- 12 paires de bama au montant de 135 \$, plus taxes
- 12 cagoules Nomex au montant de 227 \$
- 12 paires de gants Pro-Tech au montant de 1 140 \$, plus taxes
- 7 paires d'épaulettes au montant de 254 \$, plus taxes
- Tuyaux 45 mm x 15 m au montant de 950 \$, plus taxes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-526 et 02-220-00-650.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.17 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION AUTO HYBRIDE ET MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-226 :

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour 2 formations, soit:

- Sécurité des véhicules hybrides – 20 pompiers, au montant de 2 400 \$, plus taxes
- Matières dangereuses opération – 4 pompiers, au montant de 2 920 \$, plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser ces 2 formations.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-454 et à même le surplus réservé.

4.18 SERVICE DES INCENDIES – NOUVEL ORGANIGRAMME :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-227 :

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme de la direction du service des incendies;

CONSIDÉRANT QU'il reste deux lieutenants à nommer afin de compléter cet organigramme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de nommer messieurs Dave Labonté et Sylvain Pedneault comme lieutenants du service des incendies de la municipalité de Saint-Dominique.

QUE tous les postes de direction (directeur, capitaines (3) et lieutenants (3) soient considérés comme des postes cadres.

5. LÉGISLATION :

5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 12-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE M-10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-228 :

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 12-268 lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 15 au 29 novembre 2012 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 12-268 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone M-10.

5.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 12-270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-231 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-229 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter le règlement numéro 12-270 modifiant le règlement numéro 10-231 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

5.3 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-271 AUTORISANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU FINANCEMENT D'UNE SUBVENTION VERSÉE SUR VINGT (20) ANS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2010-2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-230 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 12-271 autorisant un emprunt pour pourvoir au financement d'une subvention versée sur vingt (20) ans dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.

5.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2013 :

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2013.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de novembre 2012 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de novembre 2012 est déposé au Conseil.

8. CORRESPONDANCE :

8.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2012 est déposé au Conseil.

9. DIVERS :

**9.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN
MEMBRE DU CONSEIL :**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose la déclaration de Vincent Perron.

10. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-231 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de lever cette séance à 20 h 33.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière